

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10
- absents : 1
- exclus : 0

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

Séance du 6 novembre 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :  
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents :

BLAIN Bruno, THIRIOT Christian, CORNAND Jean-Jacques, MORIN Catherine, DUMAS Chantal, LUCIANO Luc, Jérôme MILLET, Alain NOUVEL, Jean-Claude ARDISSON, DRAMAIX Jean-Guy.

Excusée : MARCHAL Laurence (a donné pouvoir à MORIN Catherine)

Date de convocation :

31.10.2025

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : DUMAS Chantal

### Délibération n°29.2025

**Objet : Attribution de subventions aux associations Comité des fêtes, Syndicat abricot et Le Buis j'aime j'y cours, pour l'année 2025**

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention des associations Comité des fêtes, Syndicat abricot et Le Buis j'aime j'y cours. Il rappelle que les élus membres ou ayant des responsabilités au sein de cette association ne peuvent pas prendre part au vote. Monsieur Bruno BLAIN n'a donc pas pris part au vote.

Montants des propositions :

Associations	Montant proposé 2025
Comité des fêtes	350
Syndicat abricot	200
Le Buis j'aime j'y cours	200
<b>Total</b>	<b>750</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver les montants proposés ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations conformément à ce tableau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 06 novembre 2025  
Christian THIRIOT, Maire.

